

Fraude bancaire et cybersquatting

Nous constatons actuellement une recrudescence de campagnes de publicité frauduleuses sur les moteurs de recherches, organisées par des personnes malveillantes usurpant l'identité de nos marques et cherchant à vous détourner des sites officiels des banques à distance ou banques en ligne de SG. Ce mode opératoire fréquemment identifié lors des tentatives de fraude bancaire est appelé « cybersquatting ».

Qu'est-ce que le cybersquatting ?

Le cybersquatting est une pratique consistant à s'accaparer, en le déposant, un nom de domaine, reprenant ou évoquant une marque, un nom commercial, un patronyme ou toute autre dénomination sur laquelle le déposant n'a aucun droit et ce afin de tirer un profit matériel ou moral de sa notoriété présente ou à venir.

Quel est le fonctionnement de ce mode opératoire ?

Dans un premier temps, les fraudeurs utilisent des annonces sponsorisées pour apparaître en haut des résultats de recherche avec un contenu visuel et des textes très proches du résultat de recherche légitime. Ces publicités comportent un lien qui dirige les utilisateurs vers des pages web frauduleuses qui ressemblent aux pages du site officiel de votre banque ou à votre banque à distance : l'Espace Client de votre Banque à Distance SG, le site Société Générale Private Banking, Sogecash Net, Progeliance Net.

En parallèle, les dépositaires de ces noms de domaine organisent des attaques de « *phishing** », une technique utilisée pour récupérer des informations confidentielles.

Quels sont les objectifs du cybersquatting ?

Par le biais de cette technique, les fraudeurs cherchent à drainer du trafic sur le site frauduleux en utilisant un nom de domaine similaire et ainsi mettre en place une tentative de « *phishing* ».

L'hameçonnage* (*phishing* en anglais) est une pratique illicite destinée à vous amener à saisir vos identifiants de connexion à la banque à distance ou toute autre information personnelle et/ou bancaire en se faisant passer pour un tiers de confiance. L'identifiant utilisateur et/ou mot de passe par exemple sont immédiatement volés.

Le cybersquatting est également utilisé pour vous amener à télécharger des virus sur des faux sites ou crédibiliser l'envoi d'e-mails frauduleux en usurpant l'identité d'une société.

Quelles sont les bonnes pratiques pour déjouer ces tentatives de fraude ?

Afin de se prémunir face au cybersquatting, il est recommandé d'enregistrer l'URL dans les favoris du navigateur ou saisir l'URL complète du site internet de la banque dans la barre d'adresse du navigateur pour accéder directement au site officiel.

Les seuls et uniques liens pour se connecter sont :

<https://particuliers.sg.fr>

<https://www.privatebanking.societegenerale.com/fr/>

<https://entreprises.sg.fr/>

<https://professionnels.sg.fr/>

Le présent document, de nature publicitaire, n'a pas de valeur contractuelle. Son contenu n'est pas destiné à fournir un service d'investissement, il ne constitue ni un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée sur un produit financier, ni un conseil ou une recommandation personnalisée en assurance, ni une sollicitation d'aucune sorte, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal de la part de Société Générale Private Banking France.

Les informations contenues sont données à titre indicatif, peuvent être modifiées sans préavis, et visent à communiquer des éléments pouvant être utiles à une prise de décision. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures.

Avant toute souscription d'un service d'investissement, d'un produit financier ou d'un produit d'assurance, l'investisseur potentiel (i) doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou produit envisagé (prospectus, règlement, statuts, document intitulé « informations clés pour l'investisseur », Term sheet, notice d'information, conditions contractuelles, ...), notamment celles liées aux risques associés; et (ii) consulter ses conseils juridiques et fiscaux pour apprécier les conséquences juridiques et le traitement fiscal du produit ou service envisagé. Son banquier privé est également à sa disposition pour lui fournir de plus amples informations, déterminer avec lui s'il est éligible au produit ou service envisagé qui peut être soumis à des conditions, et s'il répond à ses besoins. En conséquence, Société Générale Private Banking France ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base des seules informations contenues dans ce document.

Les prévisions concernant les performances futures sont basées sur des hypothèses qui peuvent ne pas se concrétiser. Les scénarios présentés sont des estimations de performances futures, fondées sur des informations passées sur la manière dont la valeur d'un investissement varie et/ou sur les conditions de marché actuelles, et ne sont pas des indications exactes. Le rendement obtenu par des investisseurs sera amené à varier en fonction des performances du marché et de la durée de conservation de l'investissement par l'investisseur. Les performances futures peuvent être soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.

Pour une définition et description des risques plus complète, veuillez-vous référer au prospectus du produit ou, le cas échéant, aux autres documents réglementaires (si applicable) avant toute décision d'investissement.

Le présent document est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis, et ne peut être ni communiqué ni porté à la connaissance de tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale Private Banking France. Pour de plus amples informations, cliquez [ici](#).